

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 février 2016

- Convocation en date du 28 janvier 2016 -

sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Maire

Secrétaire de séance : Madame Caroline PFISTER

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRENCKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoints.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, M. DECKERT Marc, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme KELHETTER PION Danièle, Mme SAOULIAK Stéphanie, M. DEMIR Omer, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme HAGELBERGER – GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme SPINELLA Annie qui a donné procuration à Mme GROSJEAN Anne.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à Mme PFISTER Caroline.
Mme MELENDEZ Céline qui a donné procuration à Mme BRENCKLE Martine.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.

-
- ♣ Madame Caroline PFISTER a été désignée comme secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.
 - ♣ Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015 a été approuvé par 28 voix pour et 1 abstention (M. BERNARD).
 - ♣ L'ordre du jour de la séance a été adopté à l'unanimité.
 - ♣ Rapport des délégations permanentes :
 - Marché de fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux.
Dans le cadre de la dérèglementation de la fourniture du gaz, la commune a réalisé une consultation et le marché de fourniture de gaz pour les bâtiments communaux a été attribué à Gaz de Barr pour 2016 et 2017. Ce marché représente un estimatif de 90 000 € TTC/an sous réserve de fluctuation de consommation.
 - Mise en œuvre d'une convention « fourrière ».
La délibération n°71/15 du 24 novembre 2015 donnait mandat à Monsieur le Maire pour finaliser la consultation et signer une convention « fourrière ». Après consultation, les offres s'échelonnaient entre 1,08 € TTC/habitant/an et 0,65 € TTC/habitant/an avec la SPA de Saverne qui a été retenue.
Le coût pour la commune sera donc minoré à 3 847 €/an au lieu de l'estimation initiale aux alentours de 5 500 €.
 - Contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg Affaire M. GASS c/ ville de MUTZIG.
Dans le cadre du recours formulé par M. GASS à l'encontre de 2 délibérations que le Conseil Municipal avait ajoutées à l'ordre du jour de sa séance du 29/09/2015, le Tribunal Administratif a statué sur le recours en référé par une ordonnance du 16/12/2015 rejetant la requête de M. GASS. Le même dossier faisant l'objet d'un recours sur le fonds qui sera instruit ultérieurement. Nonobstant le rejet du recours en référé, les honoraires d'avocat ne montant à 3 133 € TTC sont à la charge de la commune dans la mesure où l'assurance protection juridique ne couvre pas ce contentieux.
-

Puis, le Conseil a pris les décisions suivantes :

N° 01/16 : AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE – APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MISSIONS RETENUES

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;
- Vu** la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes ;

Considérant la délibération du conseil municipal N°31/15 du 26/05/2015 décidant d'adhérer à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

- **Concernant l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme**

En application de l'article 2 des statuts, et de de l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention ci-jointe en annexe.

Dans ce cadre, l'ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l'instruction réglementaire des demandes, l'examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions.

Le concours apporté par l'ATIP donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du Comité syndical. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Pour 2016 la contribution est fixée à 2€ par habitant et par an.

- **Concernant la mission relative à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales**

L'ATIP assure pour les membres la tenue des diverses listes électorales. Cette mission donne lieu à l'établissement d'une convention jointe en annexe.

Cette mission donne lieu à une contribution dont le montant a été déterminé par délibération du Comité syndical de l'ATIP.

Le montant de la contribution 2016 afférente à cette mission est le suivant :

Tenue de la liste électorale	Contribution complémentaire par électeur en €
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	0,38 €
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition NON comprise	0,34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

APPROUVE la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme joint en annexe de la présente délibération avec effet au 01/01/2016.

PREND ACTE du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2 € par habitant et par an.

APPROUVE la convention correspondant à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales jointe en annexe de la présente délibération avec effet au 01/01/2016.

PREND ACTE du montant de la contribution 2016 relative à cette mission à savoir :

Tenue de la liste électorale	Contribution complémentaire par électeur en €
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	0,38 €
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition NON comprise	0,34 €

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions susmentionnées avec l'ATIP ainsi que tout document se rapportant à leur exécution.

N° 02/16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE « FORET »

Considérant la présentation au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2015 ainsi que la balance générale des différents comptes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2015 du budget annexe de la forêt communale à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 074,21 €	0,00 €	63 074,21 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	174 737,31 €	147 484,94 €	174 737,31 €	147 484,94 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	174 737,31 €	210 559,15 €	174 737,31 €	210 559,15 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 821,84 €	0,00 €	35 821,84 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	174 737,31 €	210 559,15 €	174 737,31 €	210 559,15 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 821,84 €	0,00 €	35 821,84 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 03/16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE « BRASSERIE »

Considérant la présentation au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2015 ainsi que la balance générale des différents comptes ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré*

à l'unanimité

Monsieur le Maire ayant quitté la salle

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2015 du budget annexe Brasserie à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	79 275,05 €	0,00 €	22 420,44 €	0,00 €	101 695,49 €
Opérations de l'exercice	29 465,09 €	53 934,41 €	130 745,40 €	130 094,52 €	160 210,49 €	184 028,93 €
TOTAUX	29 465,09 €	133 209,46 €	130 745,40 €	152 514,96 €	160 210,49 €	285 724,42 €
Résultats de clôture	0,00 €	103 744,37 €	0,00 €	21 769,56 €	0,00 €	125 513,93 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	29 465,09 €	133 209,46 €	130 745,40 €	152 514,96 €	160 210,49 €	285 724,42 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	103 744,37 €	0,00 €	21 769,56 €	0,00 €	125 513,93 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 04/16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE « DOME »

Considérant la présentation au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2015 ainsi que la balance générale des différents comptes ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité
Monsieur le Maire ayant quitté la salle*

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2015 du budget annexe Dôme à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	816,14 €	0,00 €	816,14 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	130 762,52 €	141 864,16 €	130 762,52 €	141 864,16 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	130 762,52 €	142 680,30 €	130 762,52 €	142 680,30 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 917,78 €	0,00 €	11 917,78 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	130 762,52 €	142 680,30 €	130 762,52 €	142 680,30 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 917,78 €	0,00 €	11 917,78 €

Constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 05/16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Considérant la présentation au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2015 ainsi que la balance générale des différents comptes et restes à réaliser ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
Monsieur le Maire ayant quitté la salle,
par 25 voix pour et 4 abstentions (MME DESSEREE, MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT et GASS)*

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2015 de la Ville à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	98 865,03 €	0,00 €	0,00 €	444 267,53 €	98 865,03 €	444 267,53 €
Opérations de l'exercice	951 497,20 €	900 574,79 €	4 435 578,87 €	4 984 517,67 €	5 387 076,07 €	5 885 092,46 €
TOTAUX	1 050 362,23 €	900 574,79 €	4 435 578,87 €	5 428 785,20 €	5 485 941,10 €	6 329 359,99 €
Résultats de clôture	149 787,44 €	0,00 €	0,00 €	993 206,33 €	0,00 €	843 418,89 €
Restes à réaliser	312 006,81 €	166 350,00 €	0,00 €	0,00 €	312 006,81 €	166 350,00 €
TOTAUX CUMULES	1 362 369,04 €	1 066 924,79 €	4 435 578,87 €	5 428 785,20 €	5 797 947,91 €	6 495 709,99 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	295 444,25 €	0,00 €	0,00 €	993 206,33 €	0,00 €	697 762,08 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 06/16 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

N° 07/16 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET VILLE

Considérant la délibération précédente n° 05/16 du 9 février 2016 approuvant le compte administratif du budget principal 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-98 865,03 €		-50 922,41 €	Dépenses 312 006,81 €	-145 656,81 €	-295 444,25 €
				166 350,00 €		
FONCT	916 007,73 €	471 740,20 €	548 938,80 €	Recettes		993 206,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'affecter le résultat 2015 du budget principal comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	993 206,33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	295 444,25 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	697 762,08 €
Total affecté au c/ 1068 :	295 444,25 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)	-149 787,44 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)	697 762,08 €

N° 08/16 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET FORET

Considérant la délibération précédente n° 02/16 du 9 février 2016 approuvant le compte administratif 2015 de la Forêt,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT	63 074,21 €	0,00 €	-27 252,37 €			35 821,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2015 du budget annexe forêt comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	35 821,84 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	35 821,84 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)	35 821,84 €

N° 09/16 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET BRASSERIE

Considérant la délibération précédente n° 03/16 du 9 février 2016 approuvant le compte administratif 2015 du budget de la Brasserie,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	79 275,05 €		24 469,32 €	0,00 €	0,00 €	103 744,37 €
				Recettes		
FONCT	22 420,44 €	0,00 €	-650,88 €			21 769,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2015 du budget annexe Brasserie comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2015	21 769,56 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		21 769,56 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		103 744,37 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		21 769,56 €

N° 10/16 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET DOME

Considérant la délibération précédente n° 04/16 du 9 février 2016 approuvant le compte administratif 2015 du budget du Dôme,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	816,14 €	0,00 €	11 101,64 €	Recettes		11 917,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2015 du budget annexe Dôme comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2015	11 917,78 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		11 917,78 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		11 917,78 €

N° 11/16 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Préambule :

L'article L. 2312-1 du CGCT, repris dans l'article 20 du Règlement intérieur du conseil municipal, précise qu'un débat d'orientations générales du budget doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif dans les conditions fixées par le règlement intérieur pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions introduites par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République demandent désormais que le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à la structure et à la gestion de la dette. Ce rapport a été transmis en annexe de la convocation du conseil municipal.

Ce débat d'orientations budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Conseil Municipal.

Orientations budgétaires :

Fiscalité locale :

Les orientations budgétaires sont présentées sur la base du maintien des taux d'imposition actuels :

Taxe d'habitation : 18,40 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,47 %

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 41,26 %

Contribution foncière des entreprises : 17,96 %

L'évolution des valeurs locatives cadastrales a été fixée à 1 % par la loi de finances pour 2016.

Les dotations suivent une courbe décroissante avec une estimation d'une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 80 000 €

Les contributions au titre du FNGIR (376 331 € en 2015) devraient rester stables en 2016 alors que la contribution au FPIC (58 298 € en 2015) connaîtra, normalement, la dernière année d'évolution avec une augmentation estimée à 30 000 € de plus en 2016.

BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 5 414 000 € et les dépenses de fonctionnement sont estimées à 4 919 000 €, ce qui permettrait de dégager un virement à la section d'investissement de 495 000 €.

Précision étant faite que ces montants restent estimatifs car l'ensemble des éléments relatifs aux dotations, à la fiscalité et aux contributions à verser par la commune n'ont pas encore été communiqués.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » était budgétisé à hauteur de 1 042 000 € dans le budget 2015, le compte administratif fait apparaître un réalisé de 959 000 € (pour mémoire 972 000 € en 2014). La prévision budgétaire pour 2016 serait de 1 030 000 € dans la mesure où les efforts sur les dépenses courantes seront poursuivis mais approchent un niveau qu'il sera difficile de réduire davantage. D'autant plus, que des dépenses obligatoires supplémentaires s'ajoutent en 2016 (cotisation ATIP, nouvelle convention fourrière).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est projeté à hauteur de 2 650 000 € pour 2016 (budget 2015 : 2 535 000 €). Il convient de ménager une marge qui sera affinée d'ici à la présentation du budget.

Concernant les chapitres 65 à 68, les crédits budgétaires devraient être sensiblement équivalents à ceux du BP 2015.

Les recettes d'investissement sont **estimées** à 1 278 000 €.

Les dépenses d'investissement possibles en tenant compte des restes à réaliser permettraient donc d'envisager les orientations suivantes :

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts : 183 780 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (études, logiciels) : 25 000 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 824 000 € (*Montant des travaux TTC*)

Travaux dans les bâtiments et écoles : 496 000 €

dont les principales opérations sont :

Remise en état des façades et toitures de l'Eglise : 312.000 €

Maison de la Petite Enfance : 80.000 €

Modernisation du chauffage au Château (ventilo-convecteurs/régulation): 48 000 €

Acquisition de matériel : 25 000 €

Acquisition de mobilier et matériel informatique : 20 000 €

Acquisition d'un véhicule : 15 000 €

Aménagements de terrains : 20 000 € (jardins partagés)

Travaux de voirie : 220 000 € (dont la rue de Rosheim)

Travaux d'éclairage public : 28 000 €

La cession de la propriété héritée de M. RAISCH ainsi celle du bâtiment appartenant à la commune situé place de l'Abattoir envisagée en 2015 n'a pas encore été mise en œuvre dans la mesure où les projets de l'exercice écoulé ont pu être réalisés en auto financement. La réserve financière correspondant à cette propriété foncière est donc toujours présente et l'éventualité d'une mise en vente en 2016 sera appréciée en cours d'exercice.

Une programmation sur 2015-2016 sous forme d'autorisations de programme/crédits de paiement avait été envisagée pour les projets de la rue de Rosheim et des façades de l'église. Cependant une mise en œuvre en fin d'exercice 2015 ou en 2016 étant devenue sans incidence au niveau du contrat de territoire qui est prorogé jusqu'au 31/12/2016, ces 2 opérations seront réalisées en 2016.

La mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée sera réalisée sur plusieurs exercices, 2016 verra prioritairement les actions au niveau de l'église dans le cadre de l'opération d'ensemble programmée. Les autres actions sur divers bâtiments seront évaluées et précisées ultérieurement.

Le réaménagement de la partie arrière de l'ancienne brasserie est également une opération à considérer sur plusieurs exercices. L'étude de faisabilité n'ayant pu être débutée en 2015 sera à l'ordre du jour en 2016.

BUDGET ANNEXE FORET

Les recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont de 194 000 € (*dont un reversement prévisionnel au budget principal de 45 000 €*)

BUDGET ANNEXE DOME

Les recettes et dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'équilibrent à 181 000 €

BUDGET ANNEXE BRASSERIE

Les recettes et dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont estimées à 144 000 €.

Les recettes et dépenses d'investissement prévisionnelles sont estimées à 157 000 €.

Dans le cadre du budget annexe Brasserie, il sera proposé d'envisager une enveloppe budgétaire de 20 000 € pour les études de faisabilité, de 10 000 € pour des travaux au niveau des espaces publics et de 10 000 € pour l'installation de matériel de contrôle d'accès et de vidéosurveillance complémentaires.

Structure et gestion de la dette :

L'état de la dette au 01/01/2016 est :

Capital restant dû au 01/01/2016	Annuité	Intérêts	Amortissement	Capital restant dû au 31/12/2016
183 780,55 €	189 573,06 €	5 792,51 €	183 780,55 €	0 €

Au 31 décembre 2016 l'ensemble des emprunts souscrits par la commune auront donc été remboursés.

Le sujet du projet de création d'une bretelle de raccordement entre la Route express de la Vallée de la Bruche et le rond-point de la zone Atrium a été évoqué au cours du Débat d'Orientation Budgétaire. Ce projet relevant de la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Bas-Rhin ne concerne pas les orientations budgétaires de la ville de Mutzig, mais M. le Maire rappelle l'attachement de la municipalité à la réalisation de ce projet et précise que le dossier est traité activement avec la commune de Dorlisheim et le Conseil Départemental.

N° 12/16 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ROHAN

Considérant que l'école primaire Rohan a décidé de ne pas organiser de classes transplantées cette année scolaire, mais de développer un projet d'école touchant tous les élèves sur le thème du théâtre avec des interventions d'une compagnie théâtrale. Ce projet représentant un budget de 6 000 €, l'école a sollicité un soutien financier de la commune.

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'attribuer à l'école primaire Rohan, une la subvention de 2 500 € à titre de soutien financier du projet d'école sur le thème du théâtre.

N° 13/16 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant que diverses associations ont participé à l'organisation du marché de Noël 2015 en assurant l'animation de la crèche, des animations folkloriques ou la fourniture de collations pour les intervenants ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

1 010 € à l'Association des Perles Noires du Canton de Rosheim
230 € au groupe folklorique Estrela Dourada
236 € au Twirling Club M.M.L.
44 € à l'association Idé.o Danse
26 € à l'APEPA de Mutzig

N° 14/16 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE LA PETITE ENFANCE DE MUTZIG – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Considérant les délibérations successives renouvelant la convention de subventionnement entre la Ville de Mutzig et l'Association de la Petite Enfance de Mutzig dans le cadre de la gestion de l'organisation de la crèche multi-accueil et du service périscolaire des 3 à 6 ans ;

Considérant que l'évolution de la situation financière de l'association est conforme aux prévisions et qu'elle présente désormais des perspectives pérennes ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE de renouveler la convention de subventionnement pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 et d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement pour cette période de 90 000 €, qui sera versée par tiers selon les modalités précisées dans la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de subventionnement avec l'Association de la Petite Enfance de Mutzig.

N° 15/16 : RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DE 4EME CATEGORIE

Considérant la délibération n°09/09 du 27 janvier 2009 décidant l'acquisition de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie alors attachée à l'enseigne « Café de la paix » à GRESSWILLER ;

Considérant que la cession de la licence de débit de boissons a été formalisée par un acte notarié du 4 septembre 2009 et publiée au BODACC le 18 novembre 2009 ;

Considérant que la validité de la licence de débit de boissons a été renouvelée jusqu'au 5 avril 2013, conformément à la demande de la délibération n°24/10 du 25 mars 2010 et l'ouverture sporadique qui en a suivie ;

Considérant qu'en application de la délibération n°08/13 du 19 février 2013, une ouverture sporadique de 8 jours a été organisée du 25 mars 2013 au 1^{er} avril 2013 prorogeant ainsi la validité de la licence IV pour une nouvelle période triennale arrivant à échéance le 1^{er} avril 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu d'opérer une ouverture sporadique afin de sauvegarder la validité de la licence pour une nouvelle période de 3 ans et que la commune doit mandater une association ou une personne extérieure pour réaliser cette ouverture sporadique sur une période de 8 jours continus ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE de solliciter le maintien de la validité de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie,

DESIGNE en qualité de mandataire l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Mutzig représentée par son président Monsieur Martial ROSSONI afin de réaliser pour le compte de la commune de Mutzig l'ouverture sporadique permettant la sauvegarde de la validité de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie ;

PRECISE que l'ouverture sporadique aura lieu du 24 mars 2016 au 31 mars 2016 inclus dans les locaux du club-house de l'APPMA de MUTZIG, rue de l'Etang à MUTZIG, et sera assurée par Monsieur Martial ROSSONI domicilié 6 rue des Franciscains à MUTZIG en qualité de président de l'APPMA.

N° 16/16 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DU SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS

Considérant les articles L.5211-6 à L.5211-8, L.5212-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du conseil municipal n° 32/14 du 16 avril 2014, portant désignation des délégués communaux au sein du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs à savoir M. Jean-Luc SCHICKELE, Mme Anne GROSJEAN, M. Jean-Paul GALLOIS et Mme Annie SPINELLA ;

Considérant que Mme Annie SPINELLA a présenté sa démission de sa fonction de déléguée communale au sein du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs ;

Considérant que le conseil municipal est appelé à désigner un nouveau délégué en remplacement de Mme Annie SPINELLA ;

Considérant que M. le Maire propose la candidature de Mme Martine BRENCKLE, adjointe au Maire et en l'absence d'autre candidature ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DESIGNE Mme Martine BRENCKLE en qualité de déléguée communale au sein du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs.